

GRILLE DE CLASSEMENT

POUR JOUEURS B-15 à C 30, 5

A. RESULTATS PRIS EN CONSIDERATION

Tous les résultats effectués en simple lors de compétitions officielles en Belgique, entre le 1^{er} décembre de l'année précédente et le premier dimanche d'octobre, sont introduits dans l'ordinateur.

Exceptionnellement, les résultats du tour final du Critérium sont pris en considération pour l'établissement du classement.

Les résultats obtenus à l'étranger sont portés sur la fiche du joueur à titre d'information.

B. BAREME

Points attribués en cas de

Victoire contre un joueur classé

Trois classements au-dessus et +	125 pts
Deux classements au-dessus	100 pts
Un classement au dessus	75 pts
A classement égal	50 pts
Un classement en dessous	10 pts
Deux classements en dessous	5 pts
Trois classements ou + en dessous	0 pt

Défaite contre un adversaire classé

Deux classements au dessus	0 pt
Un classement au dessus	0 pt
A classement égal	- 10 pts
Un classement en dessous	- 25 pts
Deux classements ou + en dessous	- 50 pts

Les points ci-dessus (victoires et défaites) sont divisés par deux pour tous les matches (Championnats de Belgique, Interclubs, tournois) des catégories suivantes :

- Messieurs 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, Dames 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 ;
- Joueurs -18, -16, -14, -12, -10, -9, sauf lors des tournois internationaux comptant pour le classement ITF juniors et lors du tour final de la Coupe de Borman.

C. BONUS

Bonus supplémentaire aux finalistes des Championnats Vétérans et Coupe de Borman

- Lors des éliminatoires régionales, le vainqueur reçoit 25 points et le finaliste 10 points ;
- Lors de la phase finale, le vainqueur reçoit 50 points et le finaliste 25 points

D. PROCEDURE DE CALCUL

1. Normes de maintien, de montée et de descente

Normes d'application à chaque passage

- Proposition de descente moins 21 points et moins (sauf à l'issue du premier passage)
- Maintien du classement initial entre moins 20 et plus 349 points
- Proposition de montée 200 points jusque C30,3
350 points de C30,2 jusque A
- Confirmation au classement supérieur entre 60 et 199 points pour les C30,4
entre 60 et 349 points à partir de C30,3

Au terme du premier passage, aucun joueur ne descend.

2. Mode de calcul

L'ordinateur effectue quatre passages.

a) Lors du premier passage :

1) En cas de proposition de montée, le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement initial de tous les adversaires (cette vérification est appelée calcul de confirmation).

Lors de ce calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient au minimum 60 points, la montée est confirmée ;
- Si le joueur obtient moins de 60 points, il est proposé à une descente d'un classement.

2) En cas de proposition de descente (à partir de moins 21 points), quels que soient les points obtenus à l'issue du premier passage, le joueur conserve son classement initial.

Après le premier passage, chaque joueur est amené à un classement supérieur ou égal.

b) Lors des deuxième, troisième et quatrième passages :

1) En cas de proposition de montée, le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement obtenu par tous les adversaires à l'issue du passage précédent (Cette vérification est appelée calcul de confirmation).

2) En cas de proposition de descente (à partir de moins 21 points), le classement proposé est vérifié en prenant comme référence le classement à l'issue du passage précédent de tous les adversaires (confirmation). Dans ce calcul, le joueur bénéficie d'un bonus de 100 points, sauf pour le joueur C30,4 proposé C30,5, qui bénéficie d'un bonus de 50 points.

Lors du calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient 349 points ou moins, la descente est confirmée ;
- Si le joueur obtient 350 points ou plus, il conserve son classement initial.

Le classement définitif est établi en tenant compte du classement de ses adversaires à l'issue du troisième passage.

Le classement après le quatrième passage devient le classement définitif.

E. REMARQUES

1. Calcul de confirmation du joueur classé C30,4

Si le joueur classé C 30,4 à l'issue du passage précédent, proposé C 30,5, obtient 199 points ou moins, la descente est confirmée.

Si le joueur classé C 30,4 à l'issue du passage précédent, proposé C 30,5, obtient 200 points ou plus, il conserve son classement initial.

2. Descente de classement

Un joueur ne peut descendre que d'un classement par an.

3. Montée de classement

Pour le joueur qui est proposé à une montée de quatre classements ou plus, la grille suivante est appliquée.

Année en cours = T1

Année suivante = T2

. Première phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1, il reçoit 2 points

Si ce joueur a battu un joueur classé X+1 T1, il reçoit 3 points

Si ce joueur a battu un joueur classé X+2 T1 (ou plus), il reçoit 4 points

. Deuxième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1 (ou plus) :

Qui reste X T2, il ne reçoit aucun point

Qui monte X+1 T2, il reçoit un point

Qui monte X+2 T2, il reçoit deux points

Qui monte X+3 T2, il reçoit trois points

. Troisième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X-1 T1 (ou moins) :

Qui monte X T2, il reçoit un point

Qui monte X+1 T2, il reçoit deux points

Qui monte X+2 T2 ou plus, il reçoit trois points.

Le joueur proposé « X T2 » est confirmé à ce classement s'il obtient au moins 9 points en additionnant les points des trois phases. S'il n'obtient pas 9 points, le calcul est recommencé en le proposant X-1 T2. Toutefois, dès qu'il n'est proposé qu'à une montée de trois classements, il est automatiquement confirmé à ce classement sans devoir effectuer le calcul de confirmation.

Pour établir le calcul des deuxième et troisième phase, le classement 2007 des adversaires pris en considération est le classement obtenu après le troisième passage.

4. Tournois en Belgique, contre des joueurs de nationalité étrangère

Les résultats des matches contre des joueurs de nationalité étrangère sont pris en considération à condition que :

- Soit ils sont classés officiellement en Belgique ;
- Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, une table d'équivalence existe avec la Fédération à laquelle ils sont affiliés ;
- Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, un classement leur a été attribué, conformément à l'article 9 du présent règlement.

Le juge arbitre indique le classement du joueur concerné sur le tableau officiel, après vérification de la licence de ce joueur.

Les résultats contre des joueurs affiliés à une Fédération avec laquelle il n'y a pas eu accord concernant une table d'équivalence de classement ne sont pas pris en compte pour le classement, aussi longtemps qu'ils n'ont pas participé à trois tournois.

5. W.O.

Un joueur qui gagne par w.o. ne reçoit ni point ni bonus.

Un joueur qui perd par w.o. :

- Comptabilise une défaite si le w.o. est considéré non excusé (forfait) ;
- Ne perd pas de points si le w.o. est considéré excusé ;
- Ne bénéficie jamais de bonus.

6. Matches non terminés

Le joueur qui ne termine pas un match pour quelque raison que ce soit, perd le match.

Le vainqueur de ce match reçoit les points de victoire et de bonus.

7. Joueurs de 10 ans et moins

Les joueurs de 10 ans et moins ne peuvent avoir un classement supérieur à C30,5. Toutefois, si le Comité juniors estime que le classement d'un joueur de cette catégorie doit être plus élevé et peut être comparé à celui d'un joueur adulte, il fait une proposition au Comité de classement. Celui-ci peut attribuer à ce joueur le classement qui correspond à sa valeur.

8. Joueurs proposés B-15

Tous les joueurs proposés au minimum B-15 suivant la grille de classement « B et C » sont introduits dans la grille de classement « A ».

Lors de ce calcul, les joueurs proposés B-15, qui n'atteignent pas le total déterminé par le Comité de classement pour être classés B-15,1, sont confirmés B-15.